



# INVITATION PRESSE

28 mars 2024



## CONFÉRENCE DE TERRITOIRE À Belin-Béliet, le mardi 23 avril 2024 à 17h30



*Dans le cadre du lancement de la révision de sa Charte, le Parc naturel régional des Landes de Gascogne réunit les élus du territoire et des nouvelles communes qui pourraient intégrer son futur périmètre.*

*Cette conférence de territoire a pour objectif de poser les bases des concertations à venir. Elle aura lieu le mardi 23 avril à 17h30, à la salle des fêtes Jean Fabre de Belin-Béliet (33830) et sera suivie d'une séance du Comité syndical pour le lancement officiel de la révision.*

La **Charte du Parc** est élaborée par les collectivités territoriales et les acteurs locaux. C'est un contrat de développement fondé sur la **préservation et la valorisation du patrimoine** après son adoption par la Région, les Départements, les communes et l'État. Elle fixe les **objectifs à atteindre**, et les **orientations de protection, de mise en valeur et de développement** afin d'assurer la coordination des actions menées sur le territoire. Elle est évaluée pour permettre au territoire d'obtenir le classement en Parc naturel régional et renouvelée **tous les 15 ans**.

### POUR UN PROJET DE TERRITOIRE 2029-2044

La révision de la Charte est un processus qui vise à **adapter les objectifs du Parc en fonction de l'évolution du territoire et de ses enjeux**. Cette procédure qui dure environ 4 ans implique une **large consultation** des acteurs locaux, habitants et partenaires pour assurer la pérennité de ses actions. À l'issue de cette révision, un nouveau projet de territoire pour la période 2029-2044 devra être proposé pour obtenir de l'État le label « Parc naturel régional ». En continuant d'appliquer les mesures de la Charte précédente (2014-2029), il nous faut élaborer collectivement la nouvelle Charte en **évaluant les actions passées**, en réalisant un **diagnostic sur un périmètre d'étude** défini, et en **déterminant les nouveaux enjeux** du territoire.

### UNE PREMIÈRE ÉTAPE DANS LA CONCERTATION

Pour débiter la révision, le PNR réévalue son **périmètre d'étude** pour l'élaboration de la nouvelle Charte. Il peut inclure des nouvelles communes (qui s'engageront, ou non, en la signant à la fin du processus), en plus de celles déjà présentes dans le Parc. Une dizaine de nouvelles communes ont été identifiées pour intégrer ce périmètre d'étude. Elles sont invitées à participer, avec les communes actuelles, à **ce premier moment de dialogue**, avant que les membres du **Comité Syndical** ne délibèrent sur ce lancement de révision (gouvernance, modalités de fonctionnement, calendrier, plan de financement...).

► Vous êtes invité.e à assister aux échanges dès 17h30, ce 23 avril à Belin-Béliet, salle Jean-Paul Fabre.

### CONTACT

Mathilde FRAIGNEAU, chargée de communication | m.fraigneau@parc-landes-de-gascogne.fr | 05 24 73 37 26